

**AVIS D'ATTRIBUTION
CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION
D'UN TERRAIN
N° 7004**

Le Port autonome de Strasbourg a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre d'occupation autorisant l'exercice d'une activité d'évènementiel et de stationnement de véhicules légers sur le domaine public et privé portuaire, sis 71 rue du Rhin Napoléon à Strasbourg (67000), en application des dispositions des articles L.2122-1-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques.

Cette publicité a consisté en une publication sur le site internet du Port autonome de Strasbourg (www.strasbourg.port.fr) du 19 mars au 30 avril 2026.

A l'issue de la procédure de publicité, la société PASSE-MURAILLE, société par actions simplifiée au capital de 100 000 €, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Strasbourg sous le n° 394 799 282, ayant son siège social 37 avenue de la Forêt Noire à Strasbourg (67 000), est la seule à avoir présenté sa candidature.

Le Port autonome de Strasbourg et la société PASSE-MURAILLE ont conclu le 18 mai 2026 une convention d'occupation temporaire rép. n° 7004 portant sur la mise à disposition d'un ensemble foncier d'une surface totale de 23 595 m², situé 71 rue du Rhin Napoléon à Strasbourg, pour la période du 26 mai au 1^{er} juin 2026 à 12h00.

Pour toute demande de renseignement complémentaire :
Direction de la Valorisation
Tél : 03.88.21.78.01
e-mail : accueildvd@strasbourg.port.fr

Voies et délais de recours : recours contentieux devant le Tribunal administratif de Strasbourg, dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis.